

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

du Conseil municipal de la commune de CHAMBLY

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice	Présents	Votants
29	19	24

Séance du 29 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 29 juillet, le conseil municipal de la commune de Chambly, régulièrement convoqué le 22 juillet 2019 (affichage le 22 juillet 2019) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur David LAZARUS, Maire.

**Présents :**

David LAZARUS, Marie-France SERRA, Patrice GOUIN, Danièle BLAS, Marc VIRION, Chrystelle BERTRAND, Rafaël DA SILVA, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Louis PASQUIER, Michel FRANÇAIX, Françoise GALLOU, Maryse URIOT, Sylvie QUENETTE, Guillaume NICASTRO, Christian BERTELLE, Thibaut COLLAS, Fabienne BIZERAY et Pierre ORVEILLON.

**Absents excusés :**

Claudine SAINT-GAUDENS, représentée par Danièle BLAS  
Gérard PAVOT, représenté par Patrice GOUIN  
Dominique SUTTER, représenté par Doriane FRAYER  
Mélanie LECOMTE, représentée par Marie-France SERRA  
Pascal BOIS, représenté par Christian BERTELLE

**Absents :**

Gilles VIGNÉ  
Sabrina GASPARD  
Christelle DOUAY  
Aline LOUET  
Rachel ALIART-LOPES

**Secrétaire de séance :**

Guillaume NICASTRO

**Objet :**

Arrêt de la révision  
du Plan Local d'Urbanisme  
-----  
Délibération n°15

Acte rendu exécutoire après dépôt à  
la Sous-préfecture de Senlis le  
**30 JUIL. 2019**  
et publication ou notification du  
30 juillet 2019

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 153-14, L 103-2, R 153-3 & L 300-2 ;

VU les délibérations du conseil municipal :

- n°8 du 28 juin 2006 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
- n°9 du 25 septembre 2009 approuvant la modification du PLU ;
- n° 22 du 16 décembre 2011 approuvant la modification simplifiée du PLU ;
- n°3 du 20 juillet 2015 prescrivant la révision du PLU et fixant les mesures de concertation ;

VU le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ayant eu lieu au sein du conseil municipal le 11 octobre 2017 ;

VU les réunions avec les Personnes Publiques et Associées (PPA), du 26 janvier 2017, du 10 juillet 2017, du 25 septembre 2017 et du 12 septembre 2018 ;

VU l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale des Hauts de France du 2 octobre 2018 ;

VU le bilan de la concertation présenté par Monsieur Patrice GOUIN, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme ;

VU les différentes pièces composant le projet de PLU ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrice GOUIN, Adjoint au Maire,  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

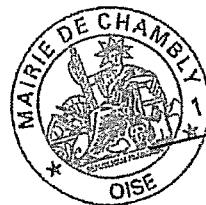
*A l'unanimité (24 voix pour) :*

1. CONSIDERE COMME FAVORABLE le bilan de la concertation présenté ;
2. ARRETE le projet de plan local d'urbanisme (PLU) tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
3. SOUMET POUR AVIS, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le projet de Plan Local d'Urbanisme aux Personnes Publiques et Associées, aux établissements publics de coopération intercommunale ainsi qu'aux communes limitrophes ;
4. PRECISE que, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme :
  - Le dossier sera soumis à enquête publique dès que les personnes publiques, organismes de coopération intercommunale et les communes limitrophes

auront rendu leur avis dans un délai de 3 mois à réception du projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal,

- Dès l'ouverture de l'enquête publique, le dossier du projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal sera tenu à disposition du public auprès du service urbanisme selon ses jours & heures d'ouverture au public (lundi, mercredi et jeudi de 8h00 à 12h00 / mardi et vendredi de 13h30 à 16h30) ou sur le site internet de la commune [www.ville-chambly.fr](http://www.ville-chambly.fr) à partir de la rubrique « La Concertation du PLU, je m'informe, je participe »,
- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant 1 mois

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

David LAZARUS

Acte télétransmis à la  
Sous-Préfecture de Senlis (60)  
Le : 30 JUIL. 2019